

## Communiqué de Presse

Paris, le 17 février 2026

### **Programmation pluriannuelle de l'énergie : la transition énergétique ne réussira pas sans les territoires**

La troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) a été publiée au Journal officiel. Elle fixe la trajectoire énergétique du pays pour la période 2026-2035, et formalise des choix structurants : électrification des usages, développement des énergies renouvelables, mobilité décarbonée et adaptation des infrastructures.

S'agissant du mix énergétique, France urbaine relève que l'atteinte de l'objectif de 60 % d'énergie décarbonée en 2030 passe par un soutien affirmé aux projets renouvelables portés par les collectivités territoriales, qui constituent un levier majeur de souveraineté, de retombées économiques locales et d'acceptabilité.

La transition se concrétise d'abord dans les territoires. Les grandes agglomérations et métropoles concentrent une grande partie des besoins en mobilité, en rénovation des bâtiments et en production d'énergies renouvelables. Elles développent des réseaux de chaleur, soutiennent le solaire et le biogaz, planifient l'aménagement urbain et structurent des projets énergétiques à gouvernance locale, contribuant directement à l'atteinte des objectifs nationaux dans un esprit de coopération et de solidarité avec les territoires voisins.

On peut regretter que le rôle des autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) soit mentionné de façon assez allusive, alors même que les investissements annoncés devront être conduits en étroite articulation avec elles, propriétaires des réseaux d'électricité et de gaz, et que les évolutions envisagées pour les infrastructures gazières nécessiteront une concertation approfondie.

S'agissant des mobilités, France urbaine rappelle que les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), principalement portées par les intercommunalités urbaines, sont déjà en première ligne pour déployer les infrastructures de recharge, électrifier les flottes, développer les transports collectifs et organiser l'intermodalité. L'orientation fixée par la PPE 3 vers

l'électrification et la décarbonation des transports nécessitera donc de les doter d'un modèle de financement robuste et pérenne : renforcement de leurs capacités fiscales, déplafonnement du versement mobilité pour tous les territoires français à l'instar de ce qui est déjà possible en Ile de France et meilleure prise en compte des coûts d'exploitation des réseaux restent des prérequis indispensables.

La transition énergétique appelle des moyens consolidés. France urbaine réaffirme la nécessité de stabiliser le Fonds vert, de renforcer le Fonds territorial climat, de soutenir l'ingénierie locale et de reconnaître pleinement le rôle structurant des collectivités dans le pilotage intégré des politiques d'énergie, de mobilité et de climat, notamment à travers la reconnaissance d'un statut spécifique Autorité organisatrice de la transition écologique et solidaire (AOTES) pour les grandes agglomérations et métropoles.

La crédibilité d'une programmation pluriannuelle de l'énergie dépend de la capacité à garantir aux territoires un cadre clair, concerté et durable. La clause de revoyure prévue en 2027 introduit une incertitude sur la stabilité du cadre stratégique, alors même que les collectivités doivent engager des investissements lourds et de long terme. C'est pourquoi il appartient désormais à l'État d'en organiser la territorialisation effective en engagements contractuels, opérationnels et financés dans les territoires.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du futur texte sur la décentralisation, France urbaine continuera à défendre l'instauration d'une politique contractuelle spécifique entre l'État et les grandes collectivités, permettant un engagement pluriannuel avec l'Etat au service de la transition écologique : les Contrats intégrés de transition écologique et solidaire (CITÉS).

**Contact presse**

Julie Jollivet

[j.jollivet@franceurbaine.org](mailto:j.jollivet@franceurbaine.org)

07 56 82 43 12